

LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Notaire Barthélemy Boissonade de Montjézieu, période 1635-1636 coté 3E9100, AD Lozère, relevé par Jerome Cuchet

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
859	1635/08/26	Accord	Montjézieu	Abinal Etienne Abinal Jean	Etienne et Jean Abinal, père et fils, habitant Montjézieu, sont en procès devant les officiers ordinaires du mandement de Montjézieu. Etienne et sa femme Marguerite Vilar, avaient donné l'ensemble de leurs biens à leur fils Jean lors de son mariage avec Catherine Ducel (reçu Me Boissonade le 8/03/1635), avec pacte accordé entre eux que, au cas où ils ne pourraient demeurer avec leur fils, celui-ci serait tenu leur verser, sur les biens donnés, une pension annuelle, définie par leurs plus proches parents. Or, «étant tout le jour en divorce et querelle avec ladite Ducel», ils ont décidé de s'en aller vivre ailleurs, ils réclament à leur fils le versement d'une pension ainsi qu'une maison pour y vivre. Son fils prétendait qu'ils n'avaient reçu aucun mauvais traitement ni de sa femme ni de lui-même et qu'en outre, les biens donnés par son père étaient si modestes, qu'après avoir payé les charges ordinaires, il ne lui en restait presque rien. Les parties transigent comme s'ensuit; Jean paiera à son père chaque année 2 sétiers de blé, un demi pourceau gras qu'il élèvera, la moitié du millet poussant au champs du Chamet et 1/4 du vin qu'il pressera. Etienne pourra prendre 1/4 de tous les fruits poussant sur les arbres donnés. Enfin, il lui laisse l'étage bas de la maison où il habite et la moitié du jardin. Fait à Montjézieu, soussignés Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Jean Deltour, hôte du lieu.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
939	1635/06/15	Accord	le Pin, le Ségala	Andrieu Antoine, prêtre et curé Derouch Jacques Orlhac Jean	Il y a procès en la cour ordinaire du mandement de Moriès entre Me Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin d'une part et Jacques Derouch et Jean Orlhac, laboureurs du Ségalla, paroisse du Pin, d'autre. Les syndics ouvriers de la paroisse du Pin, lui avaient passé contrat portant cession, pour la somme de 30 livres, des arrérages de 5 ans de la quantité d'un sétiers 8 coupes de seigle due chaque année, par Derouch et Orlhac pour une pièce de terre comprenant champs et pré sise au Pin, aux syndics ouvriers pour qu'ils en fassent du pain cuit et le distribue aux paroissiens à chaque Toussaint. Derouch et Orlhac, arguant qu'ils ne devaient la redevance que pour 2 ans et refusant de payer les arrérages, Me Andrieu avait fait saisir leur bétail à laine. Les parties renoncent au procès en cours s'accordent. Derouch et Orlhac, pour tout arrérage, paieront la somme de 32 livres et confirment devoir payer tous les ans entre les mains des ouvriers de la paroisse, la quantité d'un sétiers 8 coupes de seigle, en échange, ces derniers devront leur donner 5 pains. Fait à Montjézieu, soussignés Jean de Boissonade, sieur de Malrenier, Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Andrieu prêtre et curé.	
930	1636/05/04	Reconnaissance	Busses (Salmon)	Astruc Barthélemy, laboureur Astruc Louise	Louise Astruc, veuve de Louis Roubert de Rouveret, paroisse de la Malène, reconnaît avoir reçu de Barthélemy Astruc, laboureur de Busses, son frère, la somme de 30 livres, en tant moins du douaire à elle constituée par Pierre Astruc et Marie Ribolière ses parents (reçu par Me Bazalgette notaire de ste Enimie le 23/07/1614). Fait à Montjézieu, soussignés Jacques de Boissonade, sieur de Ribe et Me Antoine Debelle marchand.	
988	1636/11/13	Quittance	Marijolet (Salmon)	Azam Catherine	Catherine Azam, fille de feu Jean, assistée de Catherine N., sa mère et d'Antoine Azam, son oncle paternel de Montjézieu, ayant atteint l'âge de 25 ans, reconnaît avoir reçu de Catherine Forestier du village de Marijolet, paroisse de Salmon, veuve de Claude Bonnet (incertain), comme mère et légitime administratrice de ses enfants, la somme de 60 livres que ledit feu Bonnet lui devait suite à un accord passé entre eux, par lequel et en échange du versement de ladite somme, Catherine Azam s'était chargée de nourrir et entretenir la fille naturelle qu'elle avait eue dudit feu Bonnet. Fait au moulin de la Jarnelle, soussigné Me Gaspard Boissonade, notaire d'Auxilhac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
835	1635/05/20	Antichrèse	Montjézieu, Reilles	Bach Pierre, cordonnier Bonnieu Jean, laboureur	Pierre Bach, cordonnier de Montjézieu, donne à titre d'antichrèse à Jean Bonnieu plus vieux, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, un champs planté de plusieurs noyers, sis à Reilles, appelé la Combe de la Chalsade, pour le temps de 3 ans, moyennant la somme de 21 livres.	
914	1636/02/03	Obligé	Montjézieu, Reilles	Bach Pierre, cordonnier Bonnieu Jean, laboureur	Pierre Bach, cordonnier de Montjézieu, reconnaît devoir à Jean Bonnieu plus vieux, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, la somme de 19 livres pour cause de prêt amiable.	
932	1636/05/15	Obligé	Montjézieu, Reilles	Bach Pierre, cordonnier Bonnieu Jean, laboureur	Pierre Bach, cordonnier de Montjézieu, reconnaît devoir à Jean Bonnieu plus jeune, laboureur de Reilles, paroisse de Salmon, la somme de 20 livres pour cause de prêt amiable et donne à titre de garantie, un champs appelé la Combe, sis à Reilles. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre, hôte dudit lieu.	
963	1636/08/15	Arrentement	Les Reynets (Salmon), Moriès (le Pin)	Barathieu Raymonde Guison Etienne, laboureur	Raymonde Barathieu, veuve de Guillaume Bonnieu, arrente à Etienne Guison, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, sa métairie sise audit lieu, se réservant la maison où elle réside avec ses enfants ainsi qu'un jardin et une chanabière, pour le temps de 5 années et pour la quantité de 5 sétiers, moitié seigle ou froment, moitié orge ou avoine. Guison devra lui donner la moitié de tous les fruits produits par la métairie. Raymonde Barathieu devra payer les tailles des biens arrentés.	
926	1636/04/20	Reconnaissance	Champcros (st Germain du T.), Reilles (Salmon)	Barnier Jean Gelly Pouget Jean	Jean Barnier (ou Bonnieu), plus jeune du village de Reilles, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Gelly Pouget de Champcros, paroisse de st Germain du Teil, la somme de 100 livres, une couverture et 2 linceuls neufs, en tant moins de la constitution faite par Guillaume Pouget à sa fille Marguerite femme de Jean Barnier (contrat reçu Me David Cabrit). Fait à Montjézieu, soussigné Gelly Pouget.	
917	1636/02/19	Quittance	Auxilhac	Boissonade (de) Gaspard, notaire royal Boissonade (de) Antoine	Antoine de Boissonade, d'Auxilhac, reconnaît avoir reçu de son frère Gaspard, notaire royal dudit lieu, héritier universel de leur père Me Jean de Boissonade, greffier d'Auxilhac, un pré à Auxilhac, appelé de le Fon, un champs aux mêmes appartenances appelé Peyrefirt, une chenevière sise au Paven, ainsi que la somme de 60 livres, en paiement de tous les droits qu'il pourrait prétendre sur les biens de leur père. Fait au Paven, maison d'Antoine Chaptal hôte.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
915	1636/02/19	Quittance	Auxilhac	Boissonade (de) Gaspard, notaire royal Boissonade (de) Guillaume	Guillaume de Boissonade, fils de feu Me Jean, greffier, habitant Auxilhac, reconnaît avoir reçu de Me Gaspard de Boissonade, notaire royal d'Auxilhac, son frère, héritier universel de son père, pour tous droits qu'il pourrait prétendre sur les biens dudit feu Jean, une maison sise à Auxilhac (l'étage bas voûté) avec un peu de bassecour et un champs au terroir de la Tieule appelé lou Tieulas. Me Guillaume promet en outre payer à son frère la somme de 90 livres. Fait au Paven, maison d'Antoine Chaptal hôte, soussigné Me Bertrand Pagès prêtre et curé de Salmon	
858	1635/08/19	Quittance	Montjézieu, le Vialla (Banassac)	Boissonade (de) noble Pierre, sieur d'Auxilhac	Jean Boniol., fils de feu Jean, laboureur du village du Ségalla, paroisse de Banassac, reconnaît avoir reçu de Pierre de Boissonade, sieur d'Auxilhac, habitant Montjézieu, 2 émines d'orge, résultant d'une sentence obtenue par ledit Boniol tant devant les officiers ordinaires du mandement de Montjézieu que devant la cour du sénéchal de Nîmes, suite à la saisie opérée par le sieur d'Auxilhac sur un pourceau gras dudit Boniol, à faute de paiement d'une somme qu'il lui devait. Fait à Montjézieu, maison de Guillaume Fabre, hôte du lieu, soussigné noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac.	
912	1636/12/25	Quittance	Montjézieu, Auxilhac	Boissonade (de) noble Pierre, sieur d'Auxilhac Chapbert Antoine, mulatier	Antoine Chapbert, mulatier d'Auxilhac, paroisse de Salmon, ayant, comme héritier par bénéfice d'inventaire de son père Pierre Chapbert, relevé appel devant le sénéchal de Nîmes, des sentences prises contre lui par les officiers ordinaires d'Auxilhac concernant la liquidation dudit héritage. La cour du sénéchal avait cassé les sentences des juges d'Auxilhac et ordonné l'annulation des ventes faites par ledit feu Chapbert au sieur Pierre de la Boissonade sieur d'Auxilhac. Ce dernier s'étant pourvu de cette décision devant la cour de Nîmes, prétextant que ces biens vendus précédemment au décès, ne devaient pas être inclus dans la liquidation de l'héritage. Chapbert, craignant de grands frais, lui concède et l'en quitte. Fait à Montjézieu, soussigné noble Augustin de Jurquet, sieur de la Feuillhe.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
865	1635/10/02	Testament	Montjézieu	Boissonade (de) noble Pierre, sieur d'Auxilhac et de Grun	<p>Testament de noble Pierre de la Boissonade, sieur d'Auxilhac et de Grun, époux de demoiselle Marie de Gammeville, résidant à présent à Montjézieu, en bonne santé, mais craignant de mourir pour être fort avancé en âge. Il demande à être enterré en l'église de Salmon, dans la chapelle saint Antoine lui appartenant et s'il venait à décéder en son château de Grun, il veut être enterré en l'église de la Capelle Bonance. Il lègue à son fils aîné, Guillaume de la Boissonade, dit de Grun, aux guerres d'Italie depuis 5 ou 6 ans, et au cas serait en vie, la somme de 3000 livres que son héritier paiera quand il sera en jouissance de la place de Grun. A son autre fils Jean-Sylvestre, la même somme aux mêmes conditions, à Catherine-Françoise dite d'Auxilhac et à Marie-Madeleine, ses filles, la même somme, 2 robes (l'une en tafetas), 2 coutillons (l'un en soie de Paris, l'autre de satin), payable moitié à leur mariage, l'autre quand son héritier jouera de Grun. Ses enfants nommés ci-dessus, devront employer tous leurs pouvoirs, pour permettre à son héritier d'entrer en jouissance de Grun contre Olivier de Bénavent dit la Cappelle, conformément aux nombreux arrêts qu'il a obtenu devant le parlement de Toulouse. Il donne à sa fille naturelle Philippe Boissonade la somme de 100 livres, à son frère Me Jacques de Boissonade, prêtre et chanoine de Moriès, demeurant en Languedoc, la somme de 100 livres, à son neveu, Jean de Boissonade, sieur de Malrenier, la somme de 6 livres, à ses nièces Ysabeau et Catherine, femmes des sieurs de Bompar et Maynial, la somme de 3 livres, à Marguerite Boissonade, femme de Jean Plaganin (?), meunier de st Geniès, à Jeanne Salles fille de Me Jean Salles, praticien de Séverac, à Marguerite Caze fille de Me Jean Caze, praticien de Chirac, ses filleules et à chacune, une pistole d'Espagne...</p>	<i>s'ensuit à la fin de l'acte, la longue liste des décisions de justice obtenue par Boissonade sur Bénavent.</i>
865	1635/10/02	Testament	Montjézieu	Boissonade (de) noble Pierre, sieur d'Auxilhac et de Grun	<p>(suite de l'acte)... A Me Barthélemy Boissonade (rédigeant l'acte, son neveu), la somme de 50 livres, enfin, à sa femme bien aimée, Marie de Gammeville de Castelfort, lui donne les revenus qu'il prend à Auxilhac, au Paven et au Marijole ainsi que la maison qu'il a à st Saturnin, au cas où elle ne pourrait demeurer avec son héritier. Il nomme héritier universel, son fils Jacques auquel il substitue Guillaume, s'il est vivant, puis Jean Sylvestre, puis ses filles. Il défend, sous peine d'être déshérités, à ses fils et à son héritier de s'entendre avec le sieur de Bénavent avant que celui-ci ne les remettent en jouissance de Grun ou ne leur paye la somme de 17000 livres. Fait à Montjézieu, soussignés nobles Antoine de Jurquet prieur de la Chaze, Guyon de Jurquet sieur de la Roquette, Me G.Clavel prêtre, Me Ysaac Boissonade marchand d'Auxilhac.</p>	<i>Voir testament précédent dand Cabrit 3E13178</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
994	1636/11/17	Reconnaissance	Le Paven, Auxilhac (Salmon)	Boissonade Guillaume, meunier Clavel Jean, laboureur	Guillaume Boissonade, meunier d'Auxilhac, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel, laboureur du Paven, même paroisse, son beau père, la somme de 65 livres, pour reste de la dot constituée à sa fille Jeanne, payée 45 livres à Catherine Forestier veuve de Claude Bonnet de Marijolet, qu'il lui devait pour reste de la vente d'une jument et le complément de la somme en un jardin au Paven que Clavel lui donne.	
880	1635/11/24	Obligé	Montjézieu, Busses	Bonafoux Jean, laboureur Astruc Barthélemy, laboureur	Jean Bonnafoux, laboureur de Montjézieu, reconnaît devoir à Barthélemy Astruc, laboureur de Busses, la somme de 22 livres pour cause de prêt amiable. Il s'engage à payer la somme à la prochaine fête de st Jean Baptiste sinon, il donnera un pré sis au Villaret appelé lou Commats jusqu'au complet remboursement de la somme. Astruc paiera alors chaque année à Bonnafoux, la somme de 4 livres. Fait à Montjézieu, en présence de noble Augustin, sieur de la Feuillhe.	
904	1635/12/22	Testament	Busses (Salmon)	Bonnemaire Marie	Testament de Marie Bonnemaire, femme d'Etienne Ségala, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, malade et alitée. Après plusieurs legs pieux, elle donne à son mari la somme de 150 livres, à son frère Pierre Bonnemaire la somme de 120 livres, à sa soeur Catherine la somme de 40 écus sols et 20 bêtes à laine. A son autre soeur Jeanné Fagesse, femme de François Capres de Marvejols, la somme de 60 livres payable en bétail à laine, à son frère Gabriel le somme de 5 sols. Elle désigne héritière universelle sa mère Amade Aumerasse, femme de Guillaume Cavalier plus jeune d'Auxilhac. Fait à Busses, maison de Ségala.	
010	1636/12/22	Obligé	Montjézieu	Bonnenfant Béatrix	Béatrix Bonnenfant, veuve de Pierre Lacas de Montjézieu, reconnaît devoir à noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses et autres lieux, la somme de 25 livres, pour tous arrérages de censives, lods et obligation qu'elle et ses prédécesseurs devaient tant à feu noble Guyon de Jurquet sieur de Montjézieu, qu'à feux nobles Jacques et Jean de Jurquet et audit Jean de Jurquet. Elle promet de payer la somme en 2 termes dans l'année. Fait au château de Montjézieu, soussignés Pierre Rotgier sieur de la Felgieyre et Pierre Cère, praticien de Chirac.	
012	1636/12/23	Achat	Corréjac (Salmon)	Bonnenfant Béatrix Vieillevigne Pierre, tisserand	Beatrix Bonnenfant, veuve de Pierre Lacas de Montjézieu, vend à Pierre Vieillevigne, tisserand de Corréjac, paroisse de Salmon, sa part d'un pastoral sis à Corréjac et un chasal de maison au même lieu, pour le prix de 20 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Pierre de Boissonade, sieur d'Auxilhac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
944	1636/06/24	Contrat de mariage	Auxilhac	Bonnet Guillaume, hôte Astruc Catherine	Contrat de mariage entre Guillaume Bonnet, hôte d'Auxilhac, paroisse de Salmon, fils de feu Pierre et de Marie Maynade d'une part, et honnête fille Catherine Astruc, fille de feu Guillaume et d'Antoinette Verlaguet, de Corréjac, même paroisse. Guillaume est assisté de son frère Antoine, Catherine de son frère Pierre. Ce dernier avec sa mère constitue en dot à leur soeur et fille la somme de 160 livres, 3 robes, une couverture de laine de Montpellier, 4 linceuls, 4 brebis, un captal et une captale. Pierre Astruc donne en outre une autre robe et un pré sis au Marijolet, appelé de la Planche ainsi qu'un autre aux mêmes appartenances appelé lou pla de Mallet, un champs sis au Paven appelé Plege, un jardin sis au Paven au lieu dit las Clauzettes et finalement une vigne sise à Auxilhac au terroir de la Coste Argentée. Catherine cède à son frère l'ensemble des droits qu'elle a sur les biens de ses parents. Fait à Corréjac, maison des Astruc, soussigné Me Gaspard Boissonnade, notaire royal.	
842	1635/06/13	Contrat de mariage	Moriès (le Pin)	Bonnieu Guillaume Andrieu Marguerite	Contrat de mariage entre Guillaume Bonnieu plus vieux, laboureur, fils de Guillaume et de feu Agnès Salesse d'une part, et Marguerite Andrieu fille de Michel et de Jeanne Caussignac de Moriès d'autre. Michel Andrieu donne à sa fille une maison de 2 étages sise à moriès, ainsi que la moitié des biens de feu Vidal Bonnieu auquel il a succédé avec sa soeur Astrugue femme de Jean Caussignac. Catte dernière donne à sa nièce un veau de l'âge de 3 ans et un chaudron de cuivre tenant 20 seaux. Fait à Moriès, maison des mariés (ils se sont mariés le matin), soussigné Me Antoine Andrieu prêtre et curé du Pin.	
837	1635/05/20	Arrentement	Reynets, les Aragoux	Bonnieu Guillaume Azam Pierre, cordonnier	Guillaume Bonnieu, de Reynets, arrente à Pierre Azam, cordonnier de la borie des Aragoux, paroisse de Salmon, une champs appartenant aux héritiers de feu Guillaume son fils de Reynets dont il est administrateur des biens, pour la durée d'une année et la quantité d'un sétiers froment. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Fabre.	
850	1635/06/13	Quittance	Moriès (le Pin)	Bonnieu Guillaume, laboureur Bonnieu Jean	Jean Bonnieu, fils de Guillaume, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, vend à Guillaume Bonnieu, plus vieux, son frère, laboureur du même lieu, un champs sis à Moriès, un autre champs au terroir de Montpinet et sa part d'un bois lui venant de feu Pierre Salesse, pour la somme de 102 livres, payée 30 livres comptant et le complément en une paire de boeufs de 2 ans. Fait à Moriès, maison de Guillaume Bonnieu et Marguerite Andrieu, soussigné Me Antoine Andrieu prêtre et curé du Pin.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
846	1635/06/13	Quittance	Moriès (le Pin)	Bonnieu Jean Bonnieu Guillaume	Guillaume Bonnieu, plus vieux, laboureur de Moriès, fils d'autre Guillaume, donne à son frère Jean, aussi laboureur du même lieu, en reconnaissance des services qu'il a reçu de lui, tous ses droits paternels, fraternels ainsi que ses droits de légitime, se réservant la somme de 30 livres, dont 15 livres venant d'un légat fait par feu Agnès Salesse, leur mère. Jean paye les 30 livres en un champs sis à Moriès au terroir Dalbarette. Fait à Moriès, maison de Guillaume Bonnieu et Marguerite Andrieu, soussigné Me Antoine Andrieu prêtre et curé du Pin.	
848	1635/06/13	Quittance	Moriès (le Pin)	Bonnieu Jean Bonnieu Guillaume	Guillaume Bonnieu plus jeune, fils d'autre Guillaume du lieu de Moriès, paroisse du Pin, après avoir reçu plusieurs services et gratitudes de son frère Jean, transporte à celui-ci, tous ses droits paternels et maternels ainsi que ses droits de légitime, se réservant un chasal de maison et un champs sis à Moriès au terroir Daurouze ainsi que la part d'un bois. Fait à Moriès, maison de Guillaume Bonnieu et Marguerite Andrieu, soussigné Me Antoine Andrieu prêtre et curé du Pin.	
924	1636/03/25	Achat	Moriès (le Pin)	Bonnieu Jean, laboureur Aragon Geoffroy	Geoffroy Aragon de Moriès, paroisse du Pin, vend à Jean Bonnieu, laboureur du même lieu, fils de Guillaume, un jardin sis à Moriès, terroir de Charlas, pour le prix de 18 livres.	
839	1635/06/07	Achat	Moriès (le Pin), Montjézieu	Cavalier Jean, maçon Diet Vidal	Vidal Diet tisserand et sa femme Agnès Grégoire de Moriès, paroisse du Pin, vendent à Jean Cavalier, maçon du même lieu, la moitié d'un chasal de maison qu'ils ont en commun avec ledit Cavalier et Jeanne Reversat sa femme, pour la somme de 20 livres 10 sols. Fait à Moriès maison dudit Vidal en présence d'Etienne Guison.	
983	1636/11/03	Quittance	Combret (st Germain du T.)	Cavalier Jeanne Cavalier François, laboureur	Jeanne Cavalier, fille de feu François de Combret, paroisse de st Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de son frère François Cavalier, laboureur de la même paroisse, la somme de 16 livres qu'il lui devait suite au contrat de partage qu'ils ont passé le 30/04/1635. Fait à Montjézieu, soussigné Pierre de Boissonade, sieur d'Auxilhac.	
881	1635/11/25	Achat	Peyrefiche (le Pin), le Trébatut (les Salces)	Clavel Guillaume, laboureur Vidal Jean, laboureur	Jean Vidal, laboureur du Trébatut, paroisse des Salces, vend à Guillaume Clavel, laboureur de Peyrefiche, paroisse du Pin, représenté par son beau frère Etienne Salles de Peyrefiche, un pré sis à Peyrefiche, au terroir de la Tannière (incertain), relevant du marquis de Canilhac.	<i>il manque probablement une double page.</i>

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
920	1636/02/20	Quittance	Salelles, le moulin du Flouret (Salmon)	Clavel Jean, meunier Barnier Antoine, laboureur	Jean Clavel, plus jeune, meunier du moulin du Flouret, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu d'Antoine Barnier, laboureur du lieu et paroisse de Salelles, la somme de 8 livres, en remboursement de la censive payée au sieur de Montjézieu, par ledit Clavel pour ledit Barnier, pour une pièce de terre sise au Paven, appelée la Saigne. Fait à Montjézieu, soussignés noble Augustin de Jurquet, sieur de la Feuille et Pierre de Boissonade, sieur d'Auxilhac.	
920	1636/02/20	Reconnaissance	Salelles, le moulin du Flouret (Salmon)	Clavel Jean, meunier Barnier Jean	Jean Barnier du Paven, reconnaît avoir reçu de Jean Clavel, plus jeune, meunier du moulin du Flouret, paroisse de Salmon, la somme de 3 livres en tant moins du droit de légitime provenant de feu Antoinette Clavel, mère dudit Barnier et tante dudit Clavel.	
997	1635/11/25	Reconnaissance	Le Paven (Salmon), le moulin du Flouret	Clavel Jean, meunier Barnier Jean, laboureur	Jean Clavel, plus jeune, meunier du moulin du Flouret, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Barnier, dit Léonard, laboureur du Paven, même paroisse, son beau frère, la somme de 24 livres, pour paiement de la dot constituée à sa soeur Marguerite Barnier.	
998	1636/12/04	Reconnaissance	st Germain du Teil	Courdeau Guillaume Grosset Guillaume Viellevigne Antoine	Antoine Viellevigne, laboureur du Chardonnet paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Guillaume Courdeau et Guillaume Grosset, beau père et beau fils de st Germain du Teil, la somme de 30 livres, une couverture laine et 2 linceuls, en tant moins de la dot constituée à Marguerite Courdeau, soeur de Guillaume.	
965	1636/08/17	Achat	Montjézieu	Crespin Jean, tisserand Fabre Guillaume, hôte	Guillaume Fabre, hôte de Montjézieu, étant débiteur, en diverses obligations, de la somme de 104 livres, envers Jean Crespin, tisserand du même lieu, lui avait laissé la jouissance jusqu'à entier remboursement de ladite somme, d'une maison sise à Montjézieu, servant d'étable et de paillers, avec son jardin et son cortial, relevant du seigneur du Besset. Jean Mazot, mulatier de Malbousquet, paroisse de st Germain du Teil, avait, en vertu d'un arrêt de la chambre de Nîmes, fait saisir les biens du fait d'une dette de 35 livres due par Fabre à Mazot. N'ayant le moyen de payer lesdites sommes, Fabre vend à Crespin l'étage haut de ladite maison avec son cortial, se réservant un droit de passage pour aller au jardin, pour le prix de 160 livres. Crespin paye 104 livres par l'annulation des obligations dues par Fabre et le reste comptant. Fait à Montjézieu, soussignés Guillaume de Jurquet des Hermaux et Fabre.	
872	1635/10/14	Quittance	Becques (la Canourgue), Marijolet (Salmon)	Delmon Pierre, laboureur Sansson Jean, tisserand	Pierre Delmon, laboureur de Marijolet, paroisse de Salmon, reconnaît avoir reçu de Jean Sansson, tisserand de Becques, paroisse de la Canourgue, la somme de 100 livres, en paiement de la vente faite par ledit Delmon audit Sansson, d'un bois sis à Becques et de diverses autres obligations	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
883	1635/11/25	Testament	Champcros (st Germain du T.)	Gelly Jean, laboureur	Testament de Jean Gelly, laboureur de Champcros, paroisse de st Germain du Teil, époux de Jeanne Cayrel, malade et alité. Après un leg fait en faveur des âmes du Purgatoire, donne à Jean, Etienne, Guillaume et Jacques, ses fils, la somme de 30 livres payable à leur mariage ou à leurs 25 ans. A sa fille Antoinette la somme de 45 livres payable aux mêmes conditions, à Madeleine Gelly, femme de Me Pierre Mezeirac jeune, de Nougaret, sa fille, outre sa dot, la somme de 10 sols, aux posthumes qui pourraient naître, la même somme qu'il a léguée à ses fils ou si c'est une fille, la même somme qu'à sa fille Antoinette. Il désigne sa femme Jeanne Cayrel héritière universelle, la chargeant de rendre son héritage à un de leurs enfants qu'elle aura choisi. Fait à Champcros, soussigné Guillaume Fabre, hôte de Montjézieu.	Acte suivi d'une déclaration du testateur, faisant l'état de ses dettes et des sommes qui lui sont dues
863	1635/09/03	Testament	Montjézieu	Jurquet (de) Augustin, sieur de la Feuille	Testament de noble Augustin de Jurquet, sieur de la Feuille, fils de feu noble Guyon de Jurquet, sieur de Montjézieu, habitant à Montjézieu, en parfaite santé, allant bientôt servir le roi en ses armées d'Allemagne. Il veut être enterré au cimetière de l'église de Salmon, au tombeau de ses prédécesseurs. Il lègue à sa mère Catherine de Moret la somme de 10 livres, à Guyon, sieur de la Roquette et à demoiselle Catherine-Rose ses frère et soeur, et à chacun, la somme de 50 livres payable à leur mariage. Au cas où ils rentreraient en religion, il ne leur donne que la somme de 5 sols payable quand ils seront consacrés. A Antoine, prieur de la Chaze, à demoiselle Jeanne, femme du sieur de Domezon, et à Ysabeau, ses frère et soeurs, la somme de 5 sols à se partager entre eux. A Me Guillaume Clavel, prêtre du Paven, vivant au château de Montjézieu, la somme de 10 livres, à Catherine Jouve et à Jeanne Nègre fille de feu Jean de Montjézieu, tante et nièce, chambrières au château, la somme de 20 livres à l'une et celle de 10 livres à l'autre. Il désigne son frère aîné, noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, héritier universel. Fait à Montjézieu, soussignés de La Feuilhe, Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Jean Deltour, hôte du lieu.	
007	1636/12/18	Achat	les Hermaux	Jurquet (de) Guillaume, praticien Valette Pierre, praticien	Me Pierre Valette, praticien vend à son gendre Guillaume de Jurquet, praticien des Hermaux, la moitié d'une castagnède sise aux hermaux, relevant du marquis de Canilhac, l'autre moitié appartenant audit Jurquet, au nom de sa femme Antoinette Valette, pour le prix de 50 livres. Me Valette déclare vouloir employer la somme au paiement de plus grande due à Me Jean de Rostang, docteur es droit et juge du marquisat de Canilhac, suite à un jugement du sénéchal de Nîmes. Fait au château de Montjézieu, soussignés Montjusieu, Valette, G. Jurquet et Pierre Cère praticien de Chirac et Jean Polalhon.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
943	1636/06/18	Quittance	le Paven (Salmon),	Jurquet (de) Jean, sieur de Montjézieu Abinal Etienne	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, quitte Etienne Abinal des arrérages de censives qu'il lui devait pour les biens qu'il tient de sa directe et confesse avoir reçu la somme de 50 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Me Guillaume Clavel, prêtre du Paven et Pierre Charrier, praticien.	
901	1635/12/20	Achat	Sallèles (Banassac), Larbussel (Salelles)	Jurquet (de) noble Antoine, sieur de Sallèles Quintin Jean, laboureur	Jean Quintin, laboureur de Larbussel, paroisse de Salelles, débiteur envers noble Antoine de Jurquet, sieur de Sallèles et de Lespinasse, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, de la somme de 180 livres contenue en 4 obligations, n'ayant les moyens de rembourser sa dette, vend audit sieur de Sallèles, un champs sis aux appartenances du mas de Lespinasse, se mouvant de la directe de dame Catherine Rose de Lespinasse femme audit sieur, pour la somme de 180 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Jacques de Boissonade, sieur de Ribes.	
904	1635/12/20	Arrentement	Sallèles (Banassac), Larbussel (Salelles)	Jurquet (de) noble Antoine, sieur de Sallèles Raynal Laurent, laboureur	Noble Antoine de Jurquet, sieur de Sallèles et de Lespinasse, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, arrente à Laurent Raynal, laboureur de Larbussel, paroisse de Salelles, 2 champs situés au mas de Lespinasse, acquis ce jour de Jean Quintin laboureur du même lieu, pour 4 années et la quantité d'un sétiers avoine et un sétiers froment. Fait à Montjézieu, soussigné Jacques de Boissonade, sieur de Ribes.	
984	1636/11/09	Accord	Les Sallèles (Banassac), Champcros (St Germain du T.)	Jurquet (de) noble Antoine, sieur de Sallèles Boissonade Laurent, père de Boissonade Antoine Boissonade Pierre, laboureurs	Noble Antoine de Jurquet, sieur de Sallèles et de Lespinasse, habitant en son château de Sallèles, paroisse de Banassac, est en procès contre Laurent Boissonade et ses fils Pierre et Antoine, laboureurs de Champcros, paroisse de st Germain du Teil, pour raison d'une obligation de 63 sétiers et 12 coupes de blé, contracté le 03/06/1630, par Laurent Boissonade envers le sieur de Sallèles, ses fils étant solidaires. A faute de paiement, le sieur de Sallèles, avait fait saisir diverses terres sises à Champcros. Les fils arguaient qu'ils étaient encore mineurs lors de la contraction de cette obligation, n'ayant pas encore 25 ans, et que leur père ne leur avait pas demandé leur consentement. Les parties s'entendent à l'amiable et renoncent au procès qu'ils ont en-cours et le sieur de Sallèles accepte d'étaler le paiement de la dette. Fait à Montjézieu, soussigné Guillaume Pouget, marchand de st Germain.	
961	1636/07/13	Quittance	Les Beautés (st Pierre de Nogaret)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Aragon Jean, laboureur Cère Pierre, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Pierre Cère et Jean Aragon, laboureurs du villages des Beautés, paroisse de st Pierre de Nogaret, tous les arrérages de censives qu'ils pouvaient lui devoir.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
996	1636/11/17	Quittance	le Monastier	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Atgier Jean, maréchal	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Jean Atgier, maréchal du Monastier, la somme de 10 livres pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir. Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés Atgier et Pierre Rotgier, sieur de la Felgieyre.	
971	1636/08/23	Quittance	Nogardel (st Pierre de N.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Bernon Jean, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Jean Bernon, laboureur du village de Nogardel, paroisse de st pierre de Nogaret, la somme de 27 livres 10 sols pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir. Le sieur de Montjézieu consent aussi à annuler l'instance qu'il avait en la cour de Nîmes, contre Bernon et les habitants de Nogardel pour raison d'arrérages de censives dues par indivis. Il réserve son action contre les autres habitants.	
978	1636/10/13	Lausime	Montels (le Pin)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Bernon Marguerite	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, lose la distribution générale des biens d'Etienne Vidal du Montels, paroisse du Pin, prononcée par la cour royale de Chirac le 23/06/1632, en faveur de Marguerite Bernon, concernant le pré du Parro, le pré appelé lou Clot, le champs de la Combe et le pré pastoral appelé del Rieu, tous assis au Montels, valant la somme de 200 livres et relevant de la directe du sieur de Montjézieu. il reconnaît de même, avoir reçu pour tous arrérages de censives, la somme de 53 livres.	
989	1636/11/16	Quittance	Paupouget (st germain du T.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Biby Jean, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Jean Biby, laboureur de Paupouget, paroisse de st Germain du Teil, la somme de 10 livres, pour tous arrérages de censives et de lods. Fait à Montjézieu, dans le château, soussigné Pierre Cère, praticien de Chirac.	
999	1636/12/09	Lods	le Monastier	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Bonnet Pierre, maçon	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, lose la vente faite par Guy Melhac sieur de Thernier du lieu de Palhers à Pierre Bonnet jeune, maçon du Monastier d'un chasal de maison sis à Chirac au faubourg du Rieu pour la somme de 33 livres. Fait à Montjézieu, au château.	
950	1636/06/30	Lausime	Chirac	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Brun Jean, tailleur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, co-seigneur de Chirac et autres lieux, lose la vente faite par Me Claude Lafon praticien à Me Jean Brun tisserand de Chirac, d'une maison pour le prix de 260 livres (contrat reçu Me Fulcarand Bastide). Fait à Montjézieu dans la salle du château, soussignés Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Pierre Rotgier, sieur de la Felgieyre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
955	1636/07/08	Quittance	Corréjac (Salmon)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Cévennes Pierre, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Pierre Cévennes, laboureur de Corréjac, paroisse de Salmon, la somme de 9 livres, pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir. Fait à Montjézieu, soussignés Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Me Guillaume Charrier, praticien.	
001	1636/12/16	Quittance	le Paven (Salmon),	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Cévennes Pierre, tailleur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Pierre Cévennes, tailleur, fils et donateur d'autre Pierre, du Paven, paroisse de Salmon, le droit de lods de l'acquisition faite par son père d'un nommé Badaroux de Paulhac, d'un champs sis au Paven ainsi que d'une vigne acquise de Jean Clavel de Corréjac, sise à Auxilhac, au terroir de la Coste argentée ainsi que d'une maison sise au Paven. Il le quitte aussi de tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir, à la réserve d'un champs appelé de Biby et d'une chenevière appelée lou Nau sises au Paven baillées par son beau père Guillaume Cavalier. il reconnaît en outre avoir reçu de Pierre Cévennes, la quantité de 2 sétiers 8 coupes d'avoine et celle de 26 sétiers de blé pour l'arrentement du droit de quart d'Auxilhac de l'année 1632, payés à Me David Cabrit, notaire et bailli de Montjézieu. Fait au château de Montjézieu, soussigné Me Cabrit bailli du lieu.	
992	1636/11/16	Lods	Les Salelles	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Chavansac (de), noble Antoine sieur de La Brousse Toyron Guillaume, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, loze la vente faite par Antoine Pouget, laboureur de Larbussel, paroisse des Salelles à noble Antoine de Chavansac, sieur de Meyronne et de la Brousse, d'un champs sis au terroir appelé lou mas de las Vialette, et la permutation qui s'en est suivie entre le sieur de la Brousse et Guillaume Thoyron, fils d'autre Guillaume de ladite paroisse.	
949	1636/06/30	Lausime	le Paven (Salmon),	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Clavel Etienne, tisserand	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, loze, pour la somme de 8 livres, la vente faite par Jean Cabannes jeune, de Montjézieu à Etienne Clavel tisserand du Paven, paroisse de Salmon, d'un champs sis audit lieu, appelé la Boysse, ainsi qu'une autre vente faite par ledit Clavel à Jean Boissonade, maréchal du Paven, d'un pré audit lieu, appelé lou Quarante. Fait à Montjézieu, soussigné Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Etienne de Boissonade.	
982	1636/10/20	Quittance	Malbousquet (st Germain du T.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Delmas Cibellie	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Cibellie Delmas, veuve de Pierre Michel du village de Malbousquet, paroisse de st Germain du Teil, la somme de 12 livres pour tous les arrérages de censives qu'elle pouvait lui devoir.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
908	1636/01/01	Reduction de quart	Montjézieu, Reilles	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Ducel Pierre, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, réduit de quart à censive et contre paiement de la somme de 36 livres, un champs de Pierre Ducel, fils de Guillaume, laboureur de Reilles, appelé la Coste sis à Reilles. Ledit Ducel s'acquittera dorénavant pour ledit Champs de la censive d'une coupe de seigle. Fait à Montjézieu.	
958	1636/07/13	Quittance	La Triballe (st Germain du T.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Fontanier Béatrix	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Béatrix Fontanier, veuve d'Antoine Mazot du village de la Triballe, paroisse de st Germain du Teil, comme légitime administratrice de ses enfants, tous les arrérages de censives qu'elle pouvait lui devoir. Fait à Montjézieu, soussignés Jean de Boissonade, sieur de Malrenier, Jacques de Boissonade sieur de Ribes et Pierre Rotgier sieur de la Felgieyre.	
974	1636/10/09	Lausime	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Fournier Catherine	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, comme héritier de ses prédécesseurs, rentiers du seigneur du Besset, lose la vente faite par feu Brénguier Ducel à feu François Jouve, époux de Catherine Fournier, tous de Montjézieu, d'une maison de 2 étages sise à Montjézieu, relevant du sieur du Besset, pour le prix de 36 livres. Fait à Montjézieu, dans le château, soussignés Guillaume Besset et Pierre Cère praticien de Chirac.	
956	1636/07/13	Lausime	Malbousquet (st Germain du T.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Gelly Toussaint, tisserand	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, lose la vente faite par Jeanne Dalmas, veuve de Claude Vernhet, habitant de Malbousquet, paroisse de st Germain du Teil, à Toussaint Gely du même lieu, d'un chasal de maison sis à Malbousquet, pour la somme de 9 livres, de même que la vente faite au même Gely par Jean Barathier de Malbousquet, d'un bois appelé la Faisse de Jeanne pour le prix de 20 livres, et celle d'une castagnède sise à Paupouget pour 61 livres, relevant en partie du sieur de Montjézieu et de celui de Montferrand. Fait à Montjézieu, soussignés Jean de Boissonade, sieur de Malrenier, Jacques de Boissonade sieur de Ribes et Pierre Rotgier sieur de la Felgieyre.	
953	1636/07/07	Quittance	Miège Rivière (Etable de rive d'Olt)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Grosset Pierre, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Pierre Grosset, laboureur de Miège Rivière, paroisse d'Etable, la somme de 19 livres, en paiement de tous les arrérages de lods et de censive qu'il pouvait lui devoir, à la réserve du droit de lods que lui doit ledit Grosset pour l'acquisition d'une castagnède de Gabriel Gallonier de st Laurent. Fait à Montjézieu, soussignés Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Me Guillaume Charrier, praticien.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
838	1635/05/30	Quittance	Moriès (le Pin), Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Guison Etienne	Etienne Guison, laboureur de Moriès, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu et autres lieux, la quantité de 50 bêtes à laine (19 de port, 9 captals, 12 captales et 10 agneaux), 4 sétiers de blé en tant moins de plus grande quantité contenue au contrat d'arrentement que lui a passé ledit seigneur de sa métairie de Busses (reçu Me Cabrit). il devra rendre le bétail et les grains à la fin de l'arrentement, s'il ne le pouvait, il devrait payer la somme de 50 sols par bête. Il reçoit en outre 2 charrettes garnies presque neuves, 2 paires de greniers en bois fermant à clé, 2 caisses sans serrure, une maie à pétrir et un crémal en fer qui sont dans la métairie qu'il promet laisser dans le même état. Fait au château de Montjézieu, soussigné Me Guillaume Clavel, prêtre du Paven.	
856	1635/08/10	Donation	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Moret (de) Catherine	Demoiselle Catherine de Moret, veuve de noble Guyon de Jurquet, seigneur de Montjézieu et autres places, habitant au château de Pagas, diocèse de Rodez, en considération des services et gâtuités reçus de son fils noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, habitant au château de Montjézieu, et espérant qu'il sera pour le futur son baton de vieillesse, lui donne tous ses biens, droits et actions meubles et immeubles, qu'elle a ou pourra avoir sur les biens de feu noble Pierre de Moret, baron de Roqueprime, Pagas et autres lieux, son père et de demoiselle Jeanne de la Valette, sa mère. Elle se réserve la somme de 300 livres pour en disposer à sa volonté et son fils Jean s'engage à la nourrir et entretenir suivant sa qualité au château de Pagas. Fait dans une chambre dudit château de Pagas, soussignés Catherine de Moret, Montjusieu, Guillaume Fabre et Antoine Bonnet, de Montjézieu.	
981	1636/10/18	Quittance	Malvezy (Etable de rive d'Olt)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Negre Jean, maréchal	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, quitte Jean Nègre, maréchal du village de Malvezy, paroisse d'Etable, de tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir, savoir la somme de 10 livres qu'il promet payer d'ici un an. Soussignés, Montjusieu et Negre.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
006	1636/12/18	Reconnaissance	Marvejols	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Polalhon Jean, sieur de Combes	Jean Polalhon, sieur de Combes de la ville de Marvejols, reconnaît tenir de noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salabusses, la Feuilhe et autres lieux, les biens suivants; un champs et chasal joignant sis au Pin, terroir du batailhoux, un pré sis au même terroir, un autre champs appelé lou Roujal au même terroir plus un autre champs appelé de la Combe, sous la censive pour l'ensemble de 2 coupes et un boisseau et demi de seigle, 1/2 geline et 5 deniers, tels que reconnus à noble Guy de Jurquet par Jean Gibert comme tuteur des enfants de feu Nicolau Gibert du Bruel en 1547 (reçu Me Jean Boissonade notaire de Montjézieu). Autre reconnaissance à noble Meyruès de Jurquet en 1460 (reçu Me Barrès de Montjézieu). Il reconnaît en outre une côte sise à Chirac au terroir de Jarnelle, reconnue anciennement par Pierre Bruel de Chirac en 1552 (reçu Me Pierre Charrier de Chirac), sous la censive de 15 deniers. Fait au château de Montjézieu, soussignés Gibert Olier docteur es droit de la ville de Marvejols, Pierre Cère praticien de Chirac et Jean Polalhon.	
990	1636/11/16	Quittance	Larbussel (les Salelles)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Quintin Jean, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Jean Quintin, laboureur de Larbussel, paroisse des Salelles, la somme de 15 livres pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir pour les biens qu'il tient de sa directe au village de Larbussel.	
954	1636/07/07	Quittance	Clergues (Etable de Rive d'Olt)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Raymond Etienne, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Etienne Raymond, laboureur de Clergues, paroisse d'Etable, la somme de 19 livres, en paiement de tous les arrérages de lods et de censive qu'il pouvait lui devoir. Fait à Montjézieu, soussignés Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Me Guillaume Charrier, praticien.	
951	1636/07/07	Arrentement	le Ségala (le Pin)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Rodier Durand, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, arrente à Durand Rodier, laboureur du Ségala, paroisse du Pin, un pré sis au Ségala, appelé le pré grand, pour le temps de 7 années, pour le prix de 26 livres. Le sieur de Montjézieu devra en payer la taille et les censives. Fait à Montjézieu, soussigné Me Guillaume Charrier praticien.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
959	1636/07/13	Quittance	La Rouvière (st Bonnet de Chirac)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Rouvière Guillaume	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Guillaume Rouvière, habitant du lieu de la Rouvière, paroisse de st Bonnet de Chirac, la somme de 49 livres 13 sols pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir depuis l'année 1617, ainsi que pour l'arrentement pour 5 ans que Jean de Retrun dit de la Roche lui a passé comme rentier dudit sieur, des biens qu'il possède à la Rouvière. Ledit Rouvière reste redevable de la somme de 39 livres qu'il lui doit par obligation et de celle de 30 livres. Fait à Montjézieu, soussigné Me Etienne Boissonade, maître es arts d'Auxilhac	
976	1636/10/09	Quittance	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Thédenat Pierre, tisserand	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Pierre Thédenat, tisserand de Montjézieu, la somme de 10 livres pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir au nom de sa femme Jeanne Dutran, tant pour les biens relevant de sa directe que pour ceux relevant de celle du sieur du Besset duquel lui ou ses devanciers ont été rentiers. Fait à Montjézieu, au château, soussignés, Augustin de Jurquet sieur de la Feuille et Pierre Rotgier sieur de la Felgieyre.	
977	1636/10/13	Lausime	Montjézieu	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Vayssade Antoine, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, lose la vente faite par Pierre Jouve, maréchal de Montjézieu à Antoine Vayssade, fils de Jean, laboureur de Montjézieu, d'un tronçon de bois taillis sis au terroir de Fontbonne, pour le prix de 12 livres. Ledit sieur le quitte de même pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir et Vayssade promet en retour de ne rien lui demander pour les réparations qu'il a faites à la murette ou enceinte du château.	
972	1636/10/05	Lausime	Le Brouillet (st Pierre de N.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Vayssier Jacques, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, lose la sentence de décret obtenue de la cour royale de la Canourgue par Jacques Vayssier, laboureur du village du Brouillet, paroisse de st Pierre de Nogaret, contre les héritiers de feu Guillaume Astruc de Nogardel, même paroisse, sur une castagnède sise à Nogardel. De plus, ledit sieur, reconnaît avoir reçu dudit Vayssier, la somme de 20 livres pour tous les arrérages de censives qui lui étaient dus pour ladite castagnède.	
962	1636/07/25	Quittance	Montels (le Pin)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Vidal Antoine, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu d'Antoine Vidal, laboureur du village de Montels, paroisse du Pin, la somme de 34 livres pour tous les arrérages de censives. Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés Me Guillaume Clavel, prêtre du Paven et Pierre Cère, praticien de Chirac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
969	1636/08/23	Quittance	Nogardel (st Pierre de N.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Vidal Antoine, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, reconnaît avoir reçu d'Antoine Vidal, laboureur du village de Nogardel, paroisse de st Pierre de Nogaret, la somme de 27 livres 10 sols pour tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir ainsi que pour le droit de lods d'un pré sis à st Pierre au terroir de la Besseyrette acquis d'Antoine Deltour. Le sieur de Montjézieu consent aussi à annuler l'instance qu'il avait en la cour de Nîmes, contre Vidal et les habitants de Nogardel pour raison d'arrérages de censives dues par indivis. Il réserve son action contre les autres habitants.	
981	1636/10/14	Quittance	Le Cheyroux (st Germain du T.)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Vidal Durand	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu et autres lieux, quitte Durand Vidal, laboureur du village du Cheyroux, paroisse de st Germain du Teil, de tous les arrérages de censives qu'il pouvait lui devoir depuis 29 ans. Fait à Montjézieu soussignés Pierre Rotgier et Guillaume Jurquet des Hermaux.	
956	1636/07/08	Quittance	Corréjac (Salmon)	Jurquet (de) noble Jean, baron de Montjézieu Vieillevigne Pierre, laboureur	Noble Jean de Jurquet, sieur de Montjézieu, Salebusses et autres lieux, reconnaît avoir reçu de Pierre Vieillevigne, laboureur de Corréjac, paroisse de Salmon, comme héritier d'Ysabeau Badaroux du même lieu, suite aux depends obtenus par feu noble Guyon de Jurquet, la somme de 10 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Jacques de Boissonade, sieur de Ribes et Me Guillaume Charrier, praticien.	
933	1636/05/19	Arrentement	Montjézieu, le Hermaux	Jurquet Guillaume Montcamp N.	Guillaume Jurquet du lieu des Hermaux, tant pour lui que pour ses frères Jean & César, arrente à Me N. Montcamp, tailleur de Montjézieu, une vigne sise au village de Reynets, dans laquelle il y a un pigonnier qui leur a été donné avec d'autres biens par noble Jean de Jurquet sieur de Montjézieu (contrat reçu Me Boissonade), pour le temps de 3 ans et la somme de 12 livres par an. Fait à Montjézieu, soussigné G. Jurquet.	
888	1635/11/26	Quittance	Peyrefiche (le Pin), le Trébatut (les Salces)	Mas Guillaume, laboureur Salles Jean	Guillaume Mas, laboureur de Peyrefiche, paroisse du Pin, reconnaît avoir reçu de Jean Salles, laboureur du même lieu, la somme de 32 livres due à son beau père Laurent Deltour, telle que mentionnée dans le testament de ce dernier, reçu feu Me Guillaume Boissonade, le 31/03/1619. Fait à Peyrefiche, en la maison de Guillaume Mas, soussigné noble Pierre de Rey, sieur de Sarnhac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
889	1635/12/10	Testament	le Bruel (le Pin)	Masseparen Etienne	Testament d'Etienne Masseparen, laboureur du Bruel, paroisse du Pin, époux de Jeanne Thoyron, malade et alité. Il lègue à ses enfants, Jean, Marguerite, Catherine et Jeanne, la somme de 15 livres, payable à leur mariage ou à leurs 25 ans. Il ordonne que son héritier prenne avec lui et nourrisse son épouse Jeanne Thoyron, laquelle devra travailler et assister son héritier. Il désigne son fils Mathieu héritier universel. Fait au Bruel, maison du testateur, soussigné Me Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin.	
933	1633/05/20	Testament	le Bruel (le Pin)	Masseparen Jean	Testament de Jean Masseparen, laboureur du Bruel, paroisse du Pin, mari de Marie Chauvet, malade et alité. Il lègue à ses fils Durand, Martin et Jean la somme de 100 livres, payable à leur mariage, à Antoinette, sa fille, la somme de 200 livres, 2 robes, une couverture de laine et 2 linceuls neufs. Il veut que sa femme bien aimée, soit vêtue, nourrie et chauffée par son héritier. Si elle ne pouvait demeurer avec lui il lui donne une pension annuelle de 4 sétiers de blé, une coupe de sel et une d'huile de noix, un quartier de porc (25 livres), une robe tous les 3 ans et 3 chemises par an. Elle pourra prendre du bois au lignier. Son héritier devra lui donner un membre de sa maison. Il désigne héritier universel son fils Pierre, mari de Marguerite Pouget. Fait au Bruel, maison du testateur, soussigné Me Antoine Andrieu.	
928	1636/04/27	Achat	le Bruel, le Ségala (le Pin),	Masseparen Mathieu, laboureur Thoyron Mathieu, laboureur	Mathieu Thoyron laboureur du Ségala paroisse du Pin vend à Mathieu Masseparen, laboureur du Bruel même paroisse, un chasal d'un étage bas sis au Bruel acquis de feu André Barri, pour le prix de 12 livres. Fait à Montjézieu, soussignés nobles Antoine de Jurquet, prieur de la Chaze et Pierre de Rey, sieur de Sarnhac	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
892	1635/12/16	Contrat de mariage	la Vialle (st Germain du T.)	Pelat Guillaume, laboureur Tondut Catherine	<p>Contrat de mariage entre Guillaume Pellat, laboureur, fils de Jacques et d'Antoinette Vaisset du village du Vialla paroisse de st Germain du Teil d'une part et Catherine Tondut, fille de feu Daudon et de Guillaumette Grailh d'autre. Catherine est assistée de son frère Jean, laboureur du Cun, paroisse de Trélans et de sa soeur Philippe Tondut de Marchastel. Catherine se constitue en dot l'ensemble de ses biens consistant en ses droits de légitime paternel, maternel et fraternel sis à Marchastel, ainsi que la somme de 60 livres qu'elle a gagnée au service de ses maîtres. Son frère Jean Tondut et son autre frère aussi prénommé Jean, couturier demeurant au château de la Beaume, par les mains de Jean Hugonnet laboureur de Frayssinet paroisse de st Latger de Peyre et sa soeur Philippe lui donnent la somme de 69 livres. Les parents de Guillaume en considération des bons services reçus de leur fils, lui donnent, la moitié de tous leurs biens consistant en maison, paillers, étables, jardins, chanabière, prés, champs et bois, le tout situé au Vialla, Antoinette Vaisset, sa mère donnant en sus la somme de 50 livres. Fait à Marvejols, maison de Jean Peyrollier, soussignés Me Antoine Laurent, praticien et Salomon Hugonnet, frère de Jean.</p>	
910	1636/01/09	Quittance	Champcros, le Vialla (st Germain du T.)	Pouget Jean, laboureur Cayrel Guillaume, laboureur	<p>Guillaume Cayrel, fils de feu Jean, laboureur du Vialla, paroisse de st Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Jean Pouget, plus vieux, laboureur de Champcros, même paroisse, la somme de 39 livres pour fin de paiement de la somme de 310 livres, 4 robes, 2 couvertures, 2 linceuls, constituée par Guillaume Pouget frère de Jeanne, lors du mariage de cette dernière avec ledit feu Cayrel, père de Guillaume (contrat reçu Me Pierre Rotgier le 7/11/1576). Fait à Montjézieu, soussignés Me Pierre Rotgier, sieur de la Felgieyre et Guillaume Fabre, hôte de Montjézieu.</p>	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
873	1635/10/22	Contrat de mariage	Montels (le Pin), Beauregard (st germain du T.)	Reversat Jean Castanier Louise	Contrat de mariage entre Jean Reversat, plus jeune, troisième du nom, fils de feu Etienne et de Catherine Delmon de Montels, paroisse du Pin, d'une part et Louise Castanier, veuve de Jean Chapelle, fils de feux Pierre et Ysabeau Castanier de Beauregard, paroisse de saint Germain du Teil. Jean est assisté d'autre Jean son frère aîné et héritier de leur père et Louise de son frère puîné Jean Castanier. Jean, ayant connu charnellement et rendue enceinte ladite Louise, 6 mois auparavant dans leur temps de fiançailles, et voulant que leur enfant puisse avoir ses droits de légitime, régularisent leur situation devant l'Eglise. Louise se constitue en dot l'ensemble de ses biens. Fait à Beauregard dans la maison des mariés, soussignés Me Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin, Me Pierre Rotgier, sieur de la Felgieyre.	
853	1635/07/07	Contrat de mariage	Montjézieu	Rodier Guillaume Negre Jeanne	Contrat de mariage entre Guillaume Rodier, fils de feu Jean et de Jeanne Pelat du lieu de Nogaret, paroisse de st Pierre, demeurant à Montjézieu, d'une part et Jeanne Negre, fille de feu Jean et Catherine Jouve de Montjézieu. Guillaume est assisté de son oncle Jean Cabanne plus vieux de Montjézieu. Noble Jean de Jurquet, seigneur de Montjézieu et autres places, donne en dot à Jeanne Negre qui fut sa chambrière pendant plusieurs années, la somme de 500 livres, une robe, une couverture laine, 2 linceuls de toile, 2 cannes et un chasal de maison sis à Montjézieu, appelé de Sansson, la muraille en bon état. Fait à Montjézieu, dans la salle du château, soussignés noble Jean de Jurquet, noble Antoine de Jurquet prieur de la Chaze et Me Guillaume Clavel, prêtre du Paven.	
841	1635/06/13	Quittance	Busses, Montjézieu	Solinhac Guillaume, laboureur Vidal Jean Ducel André	Jean Vidal et André Ducel de Montjézieu, reconnaissent avoir reçu de Guillaume Solinhac plus vieux, laboureur de Busses, paroisse de Salmon, savoir ledit Vidal la somme de 4 livres et ledit Ducel celle de 36 livres, due par feu Jean Solinhac père de Guillaume auxdits Ducel et Vidal en raion d'un prêt. Fait à Montjézieu, en présence d'André Privat cordonnier dudit lieu et Pierre Aragon aussi cordonnier de la Borie de Aragon.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
875	1635/11/23	Echange	Ségala, le Bruell (le Pin)	Thoyron Mathieu Andrieu Jean	Mathieu Thoyron laboureur du Ségala paroisse du Pin et Jean Andrieu laboureur du Bruel même paroisse, procèdent à un échange. Toyron donne une maison de 2 étages avec petit jardin joignant sis au Bruel, Andrieu donne une maison avec son cortial et patus servant à faire le fumier sis au Ségala ainsi qu'une chenevière sise au Ségala appelée la Fayssette. Andrieu devra en outre payer à Thoyron, pour cause de plus grande valeur des biens de ce dernier, la somme de 90 livres. Fait à Montjézieu, soussignés Guillaume Fabre hôte.	
938	1636/06/09	Reconnaissance	La Vialle (st Germain du T.), Marchastel	Tondut Catherine Pelat Guillaume	Guillaume Pellat, fils de Jacques, laboureur de la Vialle, paroisse de st Germain du Teil, reconnaît avoir reçu de Catherine Tondut, sa femme, par les mains de Jean Tondut, couturier de Marchastel, la somme de 43 livres 10 sols, payée par Guillaume Biron de Marchastel, beau frère de sa femme, la somme de 25 livres qu'il lui devait, 14 livres 10 sols par Jean Hugonnet laboureur de Frayssinet, paroisse de St Latger de Peyre qu'il lui devait aussi pour son salaire de chambrière et le restant de la somme par sa belle soeur Pihilippe Tondut. Fait à Montjézieu, soussigné Jacques de Boissonade, sieur de Ribes.	
937	1636/06/09	Quittance	La Vialle (st Germain du T.), Marchastel	Tondut Jean, couturier Pelat Jacques & Guillaume	Jacques Pellat et son fils Guillaume, laboureurs de la Vialle, paroisse de st Germain du Teil, reconnaissent avoir reçu de Jean Tondut, couturier de Marchastel, la somme de 30 livres, en paiement de pareille somme promise par ledit Tondut à sa soeur Catherine, femme de Guillaume Pellat. Fait à Montjézieu, soussigné Jacques de Boissonade, sieur de Ribes.	
010	1636/12/18	Quittance	Les Hermaux	Valette Pierre, praticien Rostaing (de) Jean, juge	Me Jean de Rostaing, juge et lieutenant du marquisat de Canilhac, reconnaît avoir reçu de Me Pierre Valette, praticien des Hermaux, la somme de 50 livres, provenant de la vente par ce dernier d'une 1/2 canabière à son gendre Me Guillaume Jurquet, et ce pour paiement d'une amende auquel le sieur Valette a été condamné envers de sieur de Rostaing. Fait au château de Montjézieu, soussignés Montjusieu, Valette et Pierre Cère praticien de Chirac.	

Photos	dates	acte	lieux	protagonistes	résumé de l'acte	observations ou compléments
898	1635/12/19	Achat	Montels (le Pin), le Vialla (st germain du T.)	Vaquier Jean	Jean Vaquier, fils de Marc Antoine du village du Vialla, paroisse de st Germain du Teil, avait obtenu le 08/11/1632, des officiers royaux de la ville de Chirac, une sentence d'adjudication sur la liquidation des biens d'Etienne Vidal du Montels, d'un champs pour la somme de 83 livres, un autre pour celle de 50 livres, un pré pour 30 livres, tous situés au Montels. Jean Vaquier, tant en son nom qu'en celui de son oncle feu Jean Castain du Vialla, vend à Marguerite Bernon, femme dudit Etienne Vidal du village du Montels, paroisse du Pin, le champs del Rouve, pour le prix de 50 livres. Marguerite paye comptant 13 livres, 30 livres à prendre sur Jean Brunel, fils d'autre Jean de Peyrefiche qu'il lui doit comme héritier de son père, premier mari de Marguerite en vertu de la donation que celui-ci lui avait faite dans leur contrat de mariage, reçu Me Guillaume Boissonade, le 01/07/1606. Elle promet de payer le complément dans un an.	
921	1636/03/01	Testament	Moriès (le Pin)	Vidal Marguerite	Testament de Marguerite Vidal, fille de feu Jean Vidal, de Moriès, paroisse du Pin, malade et alitée. Elle lègue à Catherine Quintin, femme de Jean Diet une caisse en bois et confirme la donation qu'elle lui a faite le 23/11/1634 (reçue Me Boissonade), d'un jardin et d'une pièce de terre herme. Elle donne à Antoinette Vieilledent femme de Georges Meric de Moriès, une autre caisse en bois qu'elle a dans sa maison et confirme audit Meric la donation d'un chasal de maison et de 2 jardins sis à Moriès (reçus Me Pierre Boissonade, notaire de Chirac), à Laurent Quintin, laboureur de Moriès, 2 pièces de terre sises à Moriès et à Me Antoine Andrieu, prêtre et curé du Pin, la moitié d'une chèvre poil noir, qu'elle a mise au pouvoir de Guillaume Mazot laboureur de Moriès. Elle nomme héritier universel Guillaume Bonnieu, jeune, fils d'autre Guillaume, dit Carlat, dudit Moriès. Fait à Moriès, maison de la testatrice, soussigné Me Antoine Andrieu, présents Guillaume et autre Guillaume Mazot, père et fils, Antoine Bonnieu dit Catalo et autres.	
003	1636/12/17	Testament	Moriès (le Pin)	Vidal Marguerite	Testament de Marguerite Vidal, fille de feu Jean Vidal, de Moriès, paroisse du Pin, malade et alitée dans la maison de Georges Meric de Moriès. Elle lègue à Laurent et Catherine Quintin, frère et soeur de Moriès, la somme de 5 sols. Elle désigne héritière universelle, Antoinette Vieilledent femme de Georges Meric, y compris la somme contenue au contrat de vente qu'elle a consenti à Guillaume Bousugue de Peyrefiche, d'une pièce sise à Moriès, n'ayant jamais reçu un sol dudit Bousugue. Fait à Moriès, dans la maison dudit Meric.	